

ASSEMBLÉE NATIONALE

14 avril 2021

PROPORTIONNELLE INTÉGRALE AU SCRUTIN LÉGISLATIF - (N° 4013)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N° 2

présenté par
Mme Ménard

ARTICLE UNIQUE

Supprimer les alinéas 13 à 18.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de cohérence.